

**JOURNÉE SCIENTIFIQUE DE PRINTEMPS –ASEES-
Association Scientifique Européenne pour L'Eau et la Santé**

JEUDI 19 MAI 2016

APPEL À COMMUNICATIONS

**MÉTHODES ACTUELLES DE DÉTECTION POUR LA
BACTÉRIOLOGIE ET AUTRES MICROORGANISMES
DANS LES EAUX**

**Autres Mots Clés : Microbiologie et Eau, Parasites et Eau, Virus :
Méthodes Classiques. Détection rapide, Méthode PCR, CPG
Comparaison des méthodes
Piscines Thermales. Spa. Eaux Récréatives.
Eaux Potables. Piscines Publiques ou Privées.**

**Université Paris Descartes - 4 avenue de l'Observatoire Paris 6^{ème}
AMPHI MOISSAN
RER B, Station : Luxembourg -Sénat**

Thèmes du colloque

THÈME I : LE POINT SUR LES ÉVOLUTION RÉCENTES DE DÉTECTION ET DE QUANTIFICATION EN MICROBIOLOGIE DES EAUX.

Ce colloque, réunissant des experts concernés par cette problématique et appartenant à des domaines variés (hydrologie, contrôle sanitaire, traitement d'eau, microbiologie, thermalisme, industriels, etc.), se fixe comme objectif de faire le point sur les méthodes modernes en bactériologie des eaux, en présentant leurs avantages en matière de rapidité et de facilités de mises en œuvre.

La notion de microbiologie est prise au sens large avec notamment les bactéries, les parasites, les virus recherchés dans les eaux, qu'elles soient d'alimentation, de surface, récréatives, des piscines publiques ou privées, ou des piscines thermales ou de spa. Pourront être évoquées les méthodes classiques, méthodes normalisées, ou de détection rapide (kit) ou méthodes PCR avec performances et comparatif éventuel de ces méthodes.

THÈME II : APPLICATION DE CES MÉTHODES AUX CONTRÔLES DES EAUX

Les sujets suivants sont prévus :

- **Réglementation:** évolution actuelle et future .Bilan du contrôle sanitaire surtout bactériologique des eaux dans les A.R .S.,

La sécurité sanitaire des eaux de baignades aménagées et de piscines publiques est encadrée par le Code de la Santé Publique (Décret du 07 avril 1981, transposition en droit français de la directive 76/160/CEE et articles L. 1332-1 à L. 1332-4 et D. 1332-1 à D. 1332-19 du CDS).

Ces articles fixent les normes d'hygiène et de sécurité applicables aux piscines et baignades aménagées et les conditions dans lesquelles l'état assure (via les ARS) le contrôle sanitaire des piscines et baignades recevant du public. Ce contrôle sanitaire des piscines et baignades aménagées vise à vérifier la qualité de l'eau et le respect des règles d'hygiène. Par ailleurs, une nouvelle directive européenne, abrogeant à terme la

directive 76/160/CEE actuellement appliquée, devrait bientôt modifier la gestion des risques liés à certaines catégories de baignades.

La réglementation actuelle ne s'applique pas aux piscines privées (non contrôlées), ni aux piscines ludiques (bassin à vague, à jets, à remous, jacuzzi, etc.) en plein développement ces dernières années, ni aux nouvelles baignades artificielles plus ou moins « naturelles » ou « écologiques ». On peut s'interroger sur les risques sanitaires liés à ce type d'aménagements non couvert par la réglementation, recevant du public parfois en surnombre et utilisant des eaux de surface, des eaux souterraines ou des eaux de mer, soumises éventuellement à des traitements chimiques (floculation, désinfection) ou « biologiques » (filtration, oxygénation, plantes, etc.).

Réglementation en projet au niveau de Bruxelles pour l'eau potable

Réglementation existante pour le bon état écologique des fleuves et rivières

- **Epidémiologie** : maladies rencontrées lors de la fréquentation des piscines, publiques ou privées, Hygiène des baigneurs avant leur entrée dans le bain.

- **Piscines Thermales. Spa. Eaux Récréatives.** Contrôles : Préventions ; Entretien ; Contraintes médicales et propriétés thérapeutiques.

- **Contrôles des Eaux potables et des Eaux embouteillées** : le contrôle sanitaire, le contrôle du producteur en production des eaux potables (distribution publique ou eaux embouteillées) de la ressource au produit fini.

- **Désinfection des piscines publiques** : nouveaux désinfectants (PHMB), risque sanitaire lié aux sous produits de la désinfection (chloramines, OHV) et méthodes de traitements complémentaires (déchloration par UV), Générateurs de chlore extemporané.

- **Risques sanitaires pour les professionnels des piscines** : maîtres nageurs et nageurs de compétition,

- **Piscines privées et risques sanitaires associés** : mauvais entretien, surdosage en désinfectant chlorés, ou efficacité des désinfectants alternatifs sans chlore, etc.

- **Piscines de grands immeubles ou de résidences** pouvant recevoir éventuellement des baigneurs venus d'ailleurs. Doivent-elles être soumises à la réglementation et aux contrôles réguliers des ARS ?

- **Baignades écologiques** : conception, gestion, qualité sanitaire des eaux, suivi du fonctionnement,

- **Nouveaux types de piscines ludiques ou thermoludiques** : vagues, jets, etc.: suivi de qualité,

- **Paramètres émergents** (parasites, amibes, papillomas virus responsables de l'apparition des verrues, chloroforme) et incidences sanitaires.

Modalités

Date : jeudi 19 MAI 2016

Lieu : Université Paris Descartes - 4 avenue de l'Observatoire Paris 6^{ème} (**AMPHI MOISSAN**)
RER B, Station : Luxembourg -Sénat

Coût de l'inscription : (Repas du jeudi 19 midi compris) :

Inscription, toute personne 160 Euros

Présentation des communications :

Communications orales de 20 minutes suivies de 10 minutes de discussion

Les personnes souhaitant présenter leurs travaux à cette occasion sont invitées à envoyer au secrétariat du Colloque, avant le 2 avril 2016 : un résumé sur une page de leur communication (titre, nom des auteurs, adresse et grandes lignes), dans un cadre de 21 x 27 cm, par mail, fax ou courrier postal au secrétariat du colloque

Secrétariat du colloque :

Gilles Husson, Président ASEES

9 Avenue des Alliés

92 350 ROBINSON.

Mail : asees@orange.fr

Tél. : 06 83 24 46 25